

**COMITÉ DE LIAISON POUR LE PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT
D'HÉBERTVILLE-STATION**

**Compte rendu de la réunion tenue
à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Bruno**

Le 1^{er} juin 2011

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. St-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3



Table des matières

1. Mot d'accueil	1
2. Présentation des objectifs de la rencontre	1
3. Tour de table rapide	1
4. Adoption de l'ordre du jour	1
5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 20 avril 2011	1
6. Présentation de M. Martin Bergeron, maire de Hébertville	2
7. Actions de suivi	5
8. Étude comparative quant à la localisation des sites privilégiés	12
8.1 Présentation de l'offre de service déposée par Genivar	12
8.2 Présentation d'une analyse de la sensibilité sociale	14
9. Étude d'impact	19
9.1 État de la situation par AECOM	19
9.2 Demande – collecte d'information	19
9.3 Processus d'évaluation par le CLI	21
10. Pause	21
11. Proposition des activités de communication	21
12. Période de questions et d'échanges sur l'historique du site de Larouche – M. Martin Lamontagne - MDDEP	24
13. Étude économique	29
14. Varia	29
15. Calendrier des travaux à venir	29
16. Date de la prochaine rencontre	29
17. Fin de la rencontre	30



Liste des annexes

- Annexe 1 Synthèse des actions de suivi
- Annexe 2 Liste de présences
- Annexe 3 Ordre du jour
- Annexe 4 « Comment participer? » - Le bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
- Annexe 5 Offre de services professionnels – Analyse comparative de sites
- Annexe 6 Analyse de sensibilité sociale du projet de LET à Hébertville-Station
- Annexe 7 Présentation par AECOM « Inventaire du milieu biologique »
- Annexe 8 Démarche de communication proposée par *Transfert Environnement*

1. Mot d'accueil

M. Jean Filion, animateur, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur participation assidue. Il souligne que la soirée sera bien remplie étant donné les nombreux invités à l'ordre du jour. Il note qu'une entorse sera faite au programme prévu afin de permettre à M. Martin Bergeron, maire de Hébertville, de livrer son témoignage au Comité. M. le maire a accepté avec grande courtoisie l'invitation du Comité et présentera les raisons pour lesquelles sa municipalité a décidé de se retirer du processus de sélection de sites.

2. Présentation des objectifs de la rencontre

M. Filion effectue un bref retour sur la visite du lieu d'enfouissement qui a eu lieu plus tôt dans la journée avec les membres du Comité. Il note qu'une discussion a eu cours entre deux personnes. Il s'agissait d'abord d'une argumentation, mais celle-ci a dévié vers une conversation plus émotive avec moins d'écoute. Afin de préserver l'intérêt des discussions, M. Filion rappelle que les différents points de vue doivent être respectés, les tensions évitées et l'agressivité exclue.

3. Tour de table rapide

M. Filion invite les participants à se présenter dans le cadre d'un tour de table rapide. La liste des participants est présentée à l'annexe 2.

4. Adoption de l'ordre du jour

M. Filion propose l'ordre du jour présenté en annexe 3. Ce dernier sera légèrement modifié par la présentation de M. Bergeron au point 6 de l'ordre du jour.

M. Cédric Bourgeois propose d'ajouter le point 7.2, « Présentation d'une analyse de la sensibilité sociale » à l'ordre du jour.

M. Marc-Antoine Fortin propose de laisser les varia ouverts.

L'ordre du jour est accepté par le Comité.

5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 20 avril 2011

M. Filion demande aux participants s'ils ont des commentaires sur le compte rendu qui leur a été envoyé. Il vérifie que les participants ont bien reçu les documents deux jours à l'avance, par courriel et par la poste.

Le compte rendu de la rencontre du 20 avril 2011 est adopté sans modification par le Comité.

6. Présentation de M. Martin Bergeron, maire d'Hébertville

M. Filion cède la parole à M. Bergeron, maire d'Hébertville. M. Bergeron souligne que sa présence découle de l'invitation qu'il a reçue du Comité. Les membres désirent savoir pourquoi Hébertville, municipalité ciblée par le processus de sélection de sites, s'est retirée de cette démarche. M. Bergeron indique d'Hébertville ne s'est jamais tout à fait retirée du processus. Étant donné l'étendue territoriale de la municipalité et la proximité de son secteur sud avec le centre de masse, trois sites avaient été considérés sur le territoire d'Hébertville. L'un d'entre eux est situé sur le contrefort laurentien, les deux autres sont au pied de la montagne, à proximité de la station-service Irving, en direction de Lac-à-la-Croix.

Le choix de ces deux derniers sites n'était pas viable, selon M. Bergeron, étant donné les nombreux lacs à proximité et la présence de la prise d'eau souterraine. Le troisième emplacement était plus envisageable. Il était près du rang Saint-Isidore, près de la limite avec la municipalité de Hébertville-Station. Il était possible de poursuivre les investigations dans ce sens.

Le conseil a été appelé à statuer sur ce sujet en novembre 2009. C'est ce dossier qui a été le premier à être traité à la suite des élections. Les conseillers hésitaient alors à montrer de l'ouverture à cet égard. Ils n'étaient toutefois pas tout à fait fermés à l'idée, note M. Bergeron. Il s'agissait d'un dossier difficile, duquel il aurait aimé discuter avec la population.

Autrefois, nous disposions des matières résiduelles avec dédain. Maintenant, nous le faisons avec une attention particulière. Le tonnage est appelé à diminuer, car nous avons accumulé du retard quant à la gestion des matières organiques. Lorsque nous regardions le dossier dans son ensemble, nous jugions que quelque chose pouvait être fait à cet égard.

La nouvelle prise d'eau de la municipalité de Saint-Bruno est à Hébertville. M. Bergeron note qu'il aurait été possible de faire quelque chose de conjoint avec Hébertville-Station. Si le projet avait été amené un an plus tard, la réaction aurait probablement été différente. M. Bergeron trouve que le choix du TPI est ingénieux.

Question / Commentaire	Réponse
Y avait-il des résidents à proximité de ces sites potentiels?	Martin Bergeron (MB) : Les deux sites près des montagnes se trouvaient à proximité de villégiateurs et aucun écran visuel n'aurait pu les séparer. Celui près d'Hébertville-Station était situé en terres agroforestières.

Question / Commentaire	Réponse
<p>La prise d'eau municipale était-elle située à plus d'un kilomètre des sites potentiels?</p>	<p>MB : Je ne pourrais le dire de mémoire. Le seul fait que les sites étaient à proximité de nombreux lacs et de plusieurs résidents a suffi à dissuader les représentants municipaux.</p> <p>Guy Ouellet (GO) : Il faut souligner que les sites potentiels respectaient toutes les normes préalablement établies.</p> <p>André Simard (AS) : Tous les sites potentiels issus du processus de sélection respectaient les normes. Toutefois, il pouvait demeurer des préoccupations.</p>
<p>Est-ce que ce que vous nous présentez représente le point de vue du conseil municipal?</p>	<p>MB : Non, je vous présente mon avis personnel. Cette décision aurait dû être partagée avec la population.</p> <p>Le dossier a été soumis trop rapidement à des non-initiés.</p> <p>Certains conseillers proposaient d'étudier plutôt la possibilité d'un site dans le parc industriel. Il s'agissait d'une alternative intéressante, mais ce site était potentiellement visé pour la gestion de matières organiques (usine de tri-compostage).</p> <p>La démarche doit être bien pensée. Il aurait fallu réunir les gens pour avoir le pouls de la population.</p> <p>GO : Il faut rappeler qu'il n'était pas demandé à Hébertville d'accueillir un site, mais bien d'obtenir l'autorisation pour poursuivre l'évaluation de la localisation des sites. Il restait encore plusieurs étapes avant le choix définitif d'un site. Ce n'était pas engageant pour la suite des démarches.</p>

Question / Commentaire	Réponse
<p>Vous abordez l'acceptabilité sociale. Votre communauté a été confrontée à l'implantation de porcheries. Cela n'a-t-il pas suscité de l'opposition?</p>	<p>MB : N'importe quel projet mérite de gagner l'acceptabilité sociale. Il faut faire valoir les avantages et les inconvénients du projet.</p> <p>Dans le cas des porcheries, je peux vous assurer que les démarches entreprises ont généré des résultats. Ce dossier a été traité avec beaucoup de transparence.</p>
<p>Ressentez-vous encore une division dans la communauté, à la suite de ce projet?</p>	<p>MB : Non, pas du tout. Souvent, ce sont les perceptions qui sont erronées.</p>
<p>Pour les gens qui vivent à 1 kilomètre d'un site, les perceptions ne sont pas les mêmes que pour ceux qui sont situés à 8 kilomètres. En tant que maire, si vous étiez devant un tel dilemme, que feriez-vous? Comment agiriez-vous si la majorité de la population s'opposait au projet, mais que vous y étiez favorable?</p>	<p>MB : J'ai une nature persévérante, si je suis convaincu que le projet a du sens.</p>
<p>J'appuie votre attitude démocratique. Il aurait fallu consulter les citoyens avant de décider, plutôt que de prendre une décision et d'informer les citoyens une fois l'engrenage déclenché.</p> <p>Selon les experts, un LET peut se construire n'importe où. J'admire votre position démocratique. Il y a beaucoup de difficultés économiques et de conséquences environnementales reliées à ce projet. J'aurais souhaité qu'un choix scientifique soit fait pour indiquer lequel des sites aurait été le moins dommageable pour l'environnement.</p>	<p>MB : Nous connaissons les personnes qui gèrent ce dossier. Elles ont toutes agi de bonne foi, avec la plus grande des précautions.</p> <p>Ce qui a été publié dans les médias a mal traduit l'intention des gens qui travaillent sur ce dossier.</p>

M. Filion remercie M. Bergeron pour sa présentation et pour avoir eu l'amabilité de répondre aux questions des participants.

7. Actions de suivi

M. Filion entame la lecture des actions de suivi afin de s'assurer qu'elles ont toutes été réalisées.

- 1. Faire valider les documents demandés par le Comité en les envoyant aux membres et en leur allouant un délai de 48 à 72 heures pour faire parvenir leurs commentaires.**

M. Filion souligne que l'on s'était entendu sur une mécanique avec les membres afin de s'assurer qu'ils pourraient valider les documents avant leur envoi. Ce sera la façon de fonctionner dorénavant dans ce type de situation. Il demande à M. Ouellet si cela a bel et bien été fait.

M. Ouellet acquiesce et mentionne que la présence des invités témoigne de la réception des invitations du Comité.

- 2. Corriger le nom du Comité et la date dans les lettres à envoyer.**

Cela a été réalisé.

- 3. Envoyer les trois lettres dès le jeudi 21 avril.**

Cela a été réalisé.

- 4. S'assurer que les corrections des points de vue soient réalisées rapidement et avant la date limite pour le dépôt de l'étude d'impact.**

M. Filion s'adresse à M. Ouellet afin de s'informer des avancements de cette démarche.

Question / Commentaire	Réponse
	GO : Nous finalisons la prise de rendez-vous. Nous aimerions fixer une rencontre la semaine prochaine.
	Léon Gagné : J'ai indiqué, à l'aide de rubans, les endroits pertinents pour la réalisation de points de vue.
	GO : À la pause, nous choisirons une date tous ensemble.
	Suivi à faire

ACTIONS DE SUIVI :

1. Tenir, au cours de la semaine du 6 juin 2011, une rencontre avec les personnes concernées par la prise de photos pour les points de vue.

5. Indiquer sur le site internet de la RMR que des corrections seront apportées au document sur les coupes des points de vue.

M. Ouellet indique que cela est en cours de réalisation.

ACTIONS DE SUIVI :

2. Indiquer, sur le site internet de la RMR, que des corrections seront apportées au document sur les coupes des points de vue.

6. Contacter Mme Brideau, M. Fortin, M. Gagné, M. Lachance et une personne du service d'aménagement de la MRC afin de préparer la prise de photos.

Cela a déjà été traité.

7. Réaliser, à la fin du mois de mai, la prise de photos avec le comité mentionné ci-haut.

Cela a déjà été traité.

8. Faire parvenir aux membres les modalités de participation à l'étude d'impact.

M. Filion indique qu'il y a deux aspects à cet élément. Tout d'abord, un document faisant état de la démarche officielle du processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est distribué aux membres. Ce document se retrouve en annexe 4.

Le deuxième aspect porte sur l'examen des résultats de l'étude d'impact par le Comité. Cela sera traité au point 8.3 de l'ordre du jour.

9. Communiquer la recommandation d'adopter la démarche de communication proposée au conseil d'administration de la RMR.



M. Ouellet indique que la recommandation a été transmise au président de la RMR et qu'il en a pris connaissance.

10. Réunir le sous-comité lié à l'étude économique et entamer les démarches de l'étude comparative.

M. Filion mentionne que cet élément sera traité au point 12 de l'ordre du jour.

11. Soumettre la proposition de révision de l'étude comparative des sites au conseil d'administration de la RMR.

M. Ouellet indique que la proposition a été soumise et le conseil d'administration a accepté l'offre du groupe Genivar.

12. Envoyer le document aux membres afin d'en discuter lors de la prochaine rencontre du Comité.

M. Ouellet distribue des copies papier du document présenté en annexe 5. Ce document sera discuté au point 8.1 de l'ordre du jour.

13. Considérer, dans l'étude d'impact, la possibilité de construire la voie d'accès au site du côté d'Hébertville-Station par le rang Saint-Pierre, plutôt que de le construire du côté de Saint-Bruno via le rang 9.

M. Filion souligne que cette question a été abordée à la dernière rencontre, et discutée brièvement lors des varia. M. Ouellet souhaite s'exprimer à ce sujet.

Question / Commentaire	Réponse
	<p>GO : Je propose que ce type de propos soit discuté plus en profondeur au sein du Comité avant qu'une recommandation officielle ne soit formulée. Nous gérons des deniers publics et voulons nous assurer de les dépenser de façon correcte. Je ne mets pas en cause la réflexion derrière une telle demande, mais je crois que ce point a été amené tard dans la rencontre et trop peu discuté.</p> <p>Je souhaiterais que l'on s'investisse plus afin de comprendre la teneur de la recommandation avant de la formuler, étant donné les conséquences qui peuvent être associées à de telles recommandations. Il faut être convaincu,</p>

Question / Commentaire	Réponse
	en tant que Comité, que la recommandation enrichira le débat.
Des études ont certainement été déjà réalisées pour justifier le fait que la route sera à cet endroit et non pas à un autre.	GO : Il y a une nuance entre demander si des justifications existent et demander une étude complémentaire. J'aurais aimé que cela soit plus amplement discuté afin d'éviter un refus catégorique de la part de la RMR.
Je crois qu'il n'est pas nécessaire de faire des études très exhaustives. Il ne serait pas logique que cette route traverse le village d'Hébertville-Station et des routes secondaires. Cette route passera par le rang 9.	
La route du village d'Hébertville-Station et le rang Saint-Pierre ne sont pas conçus pour accueillir une telle circulation. On passerait devant des centaines de résidences et des entreprises agricoles.	GO : Nous n'avons pas fait d'études empiriques, mais nous avons eu toutes ces réflexions. Si la résolution est unanime, nous ferons les études nécessaires.
Il faudrait refaire le chemin de la rue Saint-Paul sur une distance de 8 kilomètres, alors que le chemin par le rang 9 ne ferait que 3,5 kilomètres.	
Je partage l'idée qu'il est inconcevable de faire passer cette route par Hébertville-Station. Il n'y a même pas de trottoir à cet endroit.	
<p>Selon ce que j'ai compris, une étude d'impact doit expliquer le processus qui a mené le promoteur à faire certains choix. Le choix final y est justifié.</p> <p>L'étude présentement en cours de réalisation traite à la fois du site et de son chemin d'accès. Je ne comprends donc pas pourquoi cette justification entraînerait une facture additionnelle. En principe, je m'attends à ce que l'on retrouve cette information sans qu'il y ait d'honoraires</p>	<p>Robert Comeau (RC) : L'étude d'impact précisera le choix du rang 9 par rapport au rang 8. Le milieu sera décrit. Il n'y aura toutefois pas d'analyse technique du choix d'un tracé par rapport à un autre. Le mandat ne se situe pas au niveau d'une étude sectorielle.</p> <p>Si un chemin passe au milieu d'Hébertville-Station, dans une route étroite, dangereuse, sans trottoir, c'est assez facile à trancher au niveau des</p>

Question / Commentaire	Réponse
additionnels.	impacts humains.
<p>Nous voulons voir quels sont les choix. Puisque le site est à Hébertville-Station, pourquoi n'en est-il pas ainsi pour son chemin d'accès aussi? Nous voulons savoir quelles sont les raisons qui motivent un tel choix, et quelles sont les alternatives. Une étude d'impact est en cours de réalisation. Pourquoi cet aspect n'y figure-t-il pas?</p> <p>C'est à juste titre que les citoyens de Saint-Bruno sont réticents à subir les inconvénients d'un site qui ne se situe pas dans leur municipalité.</p>	<p>JF : La façon décrite par M. Comeau pour présenter les différentes alternatives dans l'étude d'impact vous convient-elle?</p>
Oui.	<p>JF : Ce point sera donc abordé dans l'étude d'impact dans le sens de ce qui a été dit ce soir.</p> <p>Suivi à faire</p>
Les citoyens d'Hébertville-Station profiteront des redevances et ceux de Saint-Bruno devront subir les inconvénients liés à la route.	<p>GO : La route et le cours d'eau font autant partie du projet que le site lui-même. C'est faux de penser que le projet n'est que le site en tant que tel. Saint-Bruno et Hébertville-Station sont toutes deux les municipalités d'accueil de ce projet.</p>
S'il n'y a pas de site, il n'y a pas de chemin. Sans chemin, il n'y a pas de site.	
On n'écoute pas les citoyens et on prend des décisions sans les consulter. Cette demande mérite d'être étudiée.	<p>André Simard (AS) : Il faudra justifier pourquoi le chemin a été prévu ainsi, comme il sera fait pour le site.</p>
Les gens qui habitent à proximité n'en veulent pas.	
Nous parlons du rang 9 et du rang Saint-Pierre. Y a-t-il d'autres possibilités?	<p>AS : Cela est facile à décrire et à justifier et cela fait partie de l'étude d'impact. Si le BAPE juge qu'un supplément d'information et de justification est nécessaire, il le demandera.</p>

ACTIONS DE SUIVI :

3. Inventorier les voies présentant un potentiel intéressant pour le choix du chemin d'accès au site. Justifier ce choix dans l'étude d'impact.

M. Filion souligne qu'une justification sera élaborée dans l'étude d'impact quant au choix du chemin d'accès au site. Il propose un rapide tour de table afin de s'assurer qu'il y a consensus quant à cette conclusion.

Question / Commentaire	Réponse
C'est impensable de faire passer ce chemin par le village d'Hébertville-Station.	
Ce n'est pas la question.	
Il est impossible de se rendre au rang Saint-Pierre sans passer par Hébertville-Station.	
Le sable nécessaire pour le recouvrement se retrouve probablement dans la sablière à Hébertville-Station. Quel est donc le chemin le plus court?	
M. Ouellet nous indique qu'il s'agit d'un projet global. Les gens du rang 9 ont été rencontrés. Pourquoi les gens du rang 8 n'ont-ils pas été rencontrés, étant donné qu'ils sont limitrophes? Pourquoi ne considère-t-on pas cette possibilité?	JF : Cela sera-t-il considéré dans l'étude d'impact? RC : Je devrai vérifier auprès de mon collègue. L'idée c'est de décrire et de justifier le choix retenu. S'il est impossible de justifier le choix aisément, les études devront être alors poussées à un niveau supérieur.
L'étude d'impact sera-t-elle présentée au Comité?	RC : Une approche de présentation sera discutée plus tard ce soir.
Il faut prendre connaissance des autres alternatives, et non simplement du rang Saint-Pierre.	RC : Je note donc le rang Saint-Paul, le rang Saint-Pierre et le petit rang Saint-Pierre.
	JF : Souhaitez-vous que l'on maintienne la formulation de la treizième action de suivi, soit de considérer, dans l'étude d'impact, la possibilité de construire la voie d'accès au site du côté d'Hébertville-Station par le rang Saint-Pierre, plutôt que de le

	construire du côté de Saint-Bruno via le rang 9.
	RC : Nous le ferons s'il y a d'autres options avec un potentiel intéressant. Nous n'incluons toutefois pas le détail pour le justifier.
Cela a du sens.	Cédric Bourgeois (CB) : C'est important de s'entendre sur la façon de travailler pour bonifier le contenu de l'étude d'impact. Nous venons d'établir ensemble un mécanisme de fonctionnement pour les activités à venir.
	RC : Ce n'est pas une personne de Trois-Rivières qui sera sur le terrain. M. Daraïche, originaire de la région, connaît bien le terrain.

14. Transmettre le compte rendu plus rapidement aux membres, par courriel.

Cela a été fait.

15. Inviter les conseillers municipaux de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station à la visite du LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur.

M. Fillion énonce que cela a été fait et que les conseillers municipaux ont répondu à l'appel puisque certains d'entre eux étaient présents lors de la visite. M. Ouellet spécifie que les deux maires, ainsi que deux conseillers de chacune des municipalités, ont participé à l'activité.

Suite à une interrogation, Mme Nathalie Audet souligne que la consultation publique prévue au mois de juin pour la modification du schéma d'aménagement révisé a été remise au 12 septembre 2011, à 19 h 00. Le projet de règlement a été adopté par la MRC et une demande d'avis a été acheminée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

8. Étude comparative quant à la localisation des sites privilégiés

8.1 Présentation de l'offre de service déposée par Genivar

M. Ouellet indique que cette offre de service, jointe en annexe 5, a été envoyée par courriel aux membres le 9 mai 2011. Elle est aussi distribuée en copies papier. M. Simard fait la présentation des critères retenus.

Cette proposition inclut l'analyse de quatre ou cinq sites potentiels, en plus de celui du TPI. Elle offre un certain nombre de critères techniques, économiques et environnementaux. M. Simard souligne que l'information disponible pour le site du TPI est beaucoup plus complète que pour les autres sites. Il s'agira donc de travailler avec des documents existants. Une méthodologie est nécessaire pour classer et hiérarchiser ces critères. M. Bourgeois proposera une méthodologique dans quelques instants.

M. Simard indique que les critères n'ont pas été classés par ordre d'importance.

M. Filion indique que cette démarche permet une appréciation et qu'il resterait à déterminer la pondération des critères.

M. Simard mentionne que les méthodologies de pondération sont délicates puisqu'elles peuvent masquer des facteurs. M. Filion invite les participants à se prononcer sur l'offre de service déposée par Genivar.

Question / Commentaire	Réponse
Avez-vous fait l'exercice de priorisation des critères?	AS : Pas encore, ce sera fait.
La priorité accordée aux critères n'est pas la même pour tous. Pour la RMR, les coûts peuvent être prioritaires alors que pour les citoyens, ce peut être la proximité des résidences qui importe le plus.	AS : Nous pouvons nous entendre sur certains éléments. Il faut d'abord voir s'il y a d'autres critères à considérer.
Le titre indique qu'il s'agit d'une comparaison des sites. Pourquoi entame-t-on cette démarche? Le site est déjà choisi. Nous sommes le Comité de liaison pour rendre acceptable le choix du site d'Hébertville-Station.	AS : Le choix du TPI a été fait de façon intuitive, sans que la démarche ne soit documentée. Nous pourrions avoir des réponses en documentant cette décision.
Si j'étais un professionnel comme vous, je dirais l'inverse.	AS : Si nous choisissons des critères non subjectifs pouvant être documentés, cette démarche pourra être éclairante.
Je trouve l'exercice pertinent, mais c'est dommage que cela arrive aussi tard dans le processus. On pourrait arriver à un résultat intéressant, mais on a déjà la réponse.	JF : M. Bourgeois pourra peut-être répondre plus tard à cet élément.
	GO : J'adhère à ce qui est dit. Il s'agit d'un exercice rigoureux. La recherche d'un site

	est difficile puisque la technique n'avait pas été développée.
Il a été choisi intuitivement.	GO : Le site du TPI a été soumis à la grille des critères.
Les sites finalistes n'ont pas été comparés entre eux.	GO : Non. À Hébertville-Station, la majorité des propriétaires avaient signé pour que l'on poursuive nos recherches.

8.2 Présentation d'une analyse de la sensibilité sociale

M. Bourgeois complète la présentation de M. Simard afin de souligner quel éclairage nouveau cet exercice pourra amener au projet. Il y a cinq sites, incluant le TPI, qui respectent le cadre réglementaire. M. Bourgeois propose dans son document, en annexe 6, des critères dans une perspective de sensibilité sociale. Les critères proposés par Genivar ont été détaillés et complétés sous l'angle de la sensibilité. Il en résulte une série de critères environnementaux, socio-politiques et économiques.

M. Bourgeois propose aux membres de poursuivre avec le même mandat. Le Comité pourra lui-même déterminer les valeurs accordées aux critères et établir une valeur spécifique. Un pointage sera déterminé en fonction des éléments fournis par Genivar. Le résultat, souligne M. Bourgeois, indiquera les éléments sensibles sur lesquels la RMR et l'étude d'impact devront se pencher particulièrement.

M. Bourgeois mentionne que dans une étude d'impact, une valeur est accordée à chacune des composantes. Un tel exercice permettrait au Comité de proposer un éclairage supplémentaire. Si la valeur attribuée est plus grande, l'impact sera considéré plus sensible et la RMR devra mettre plus d'effort pour atténuer cet impact. La RMR devra prendre des mesures et des actions pour traiter les sensibilités identifiées.

L'exercice définira les sensibilités d'un site par rapport à un autre. Ce sera un exercice subjectif, et le résultat sera le résultat du Comité, tenant compte des critères et de la diversité de composition du Comité. Ce ne sera pas un résultat exportable. M. Bourgeois est convaincu que l'exercice amènera à conclure qu'il y a des avantages et des inconvénients pour le site.

M. Filion s'adresse aux participants et leur demande si cette démarche leur convient.

Question / Commentaire	Réponse
Il est important d'identifier les aspects auxquels nous sommes sensibles. Je pense que le résultat sera représentatif du	

Question / Commentaire	Réponse
point de vue du Comité et que cette démarche serait très pertinente.	
<p>Je trouve que c'est une heureuse initiative que de tenter de voir ce qu'il y a de plus important auprès des gens. J'ai toutefois peur de cautionner des décisions qui ont été prises par des élus à partir d'informations que l'on dénonçait à ce moment. Nous revenons en arrière. Cela provoque de l'agressivité.</p> <p>Vous n'avez pas comparé les sites entre eux. On me demande, en tant que bon citoyen, de fournir une caution. C'est cela l'objectif. Même si l'on arrivait à une conclusion différente, l'exercice serait vain.</p>	<p>CB : Il est possible de juger que le processus est tardif. Nous avons bâti cette démarche en fonction du Comité. Je suis convaincu de sa valeur ajoutée.</p> <p>Vous pouvez appeler cela du cautionnement. Si le Comité est en mesure d'identifier ses sensibilités et que ces résultats sont communiqués à la RMR, ils seront mieux considérés. De toute façon, s'ils ne sont pas considérés, la RMR se retrouvera avec des impacts plus grands.</p>
Je ne suis pas certaine qu'on peut faire l'exercice en comparant le site d'ébertville-Station aux autres sites. Cela biaise l'exercice de perception puisque nous n'avons pas les gens de ces milieux. Si l'exercice se fait pour le seul site des TPI, il peut permettre à l'étude d'impact de mieux cerner les sensibilités.	GO : Les élus ont pris cette décision en fonction de l'information qu'ils détenaient.
On ne travaille pas sur les bons éléments, on patauge. La population n'a pas encore été informée.	
Ce n'est pas possible de travailler objectivement. C'est comme si on faisait un échantillonnage.	AS : Il s'agit de critères techniques mesurables. Évidemment, pour l'aspect social, c'est orienté.
C'est un peu faire du papier pour faire du papier.	<p>CB : Si l'on fait l'exercice à titre comparatif, on se rendra compte que chaque site a des sensibilités. Si le Comité juge qu'on n'a pas à faire l'exercice comparatif, l'on pourra s'entendre pour intégrer les valeurs identifiées à l'étude d'impact.</p> <p>M. Comeau, êtes-vous à l'aise de travailler de cette façon?</p>

Question / Commentaire	Réponse
	<p>RC : Oui, nous pourrions travailler avec la valeur des composantes.</p> <p>CB : C'est la décision du Comité. Nous avons concocté une démarche. La proposition peut être de travailler sur les composantes directement.</p>
<p>Je pense que nous devrions seulement nous pencher sur le site d'Hébertville-Station. Cela doit absolument se retrouver dans l'étude d'impact.</p>	
<p>L'étude d'impact sera-t-elle terminée en juillet?</p>	<p>RC : Nous attendons encore l'étude géotechnique. Nous devons initialement déposer le document à la mi-juillet. Cela dépendra des délais liés aux autres documents nécessaires.</p>
<p>Tout cela se déroule très rapidement pour les néophytes que nous sommes. Ce qui me chagrine, c'est que les élus avaient établi que s'il y avait de l'opposition, on en tiendrait compte. Ce n'est pas cela qui a prévalu. Les élus ont déjà sélectionné les critères. Ils ont priorisé l'absence de prise d'eau et la gratuité du terrain. Ils ont davantage tenu compte de certains critères. Nous nous y résignons et nous investissons notre énergie ailleurs.</p> <p>C'est une démarche intéressante, mais nous devons investir nos énergies et nos ressources ailleurs.</p>	
<p>On nous demande de choisir entre Genivar et <i>Transfert Environnement</i>. Lorsque l'on fait ce type d'exercice, il faut retenir des critères mesurables. La perception ne se mesure pas.</p> <p>C'est un exercice que nous aurions dû faire plus tôt.</p>	<p>CB : Si je comprends bien, vous ne voulez pas définir le fondement même de l'étude d'impact, qui consiste à déterminer la valeur accordée aux impacts appréhendés?</p>
<p>Oui, nous voudrions le définir, à condition</p>	<p>JF : La RMR a fait son choix. Les riverains</p>

Question / Commentaire	Réponse
d'être écoutés. La décision est pratiquement déjà prise. Comment peut-on l'influencer?	aussi ont fait le leur.
Vous nous demandez de faire un exercice que la RMR elle-même n'a pas fait.	
Pour ma part, je vois l'utilité de cet exercice. Peu importe la méthode et la forme que cela prendra. Dans une rencontre sur la gestion intégrée des ressources naturelles, j'ai participé à un exercice où tous attribuaient un pointage. Nous avons ensuite vu le résultat en tant que groupe. Nous pouvons choisir une autre méthode, mais c'est important de bonifier l'étude d'impact avec notre sensibilité.	CB : Nous pourrions faire trois tables de travail qui rassemblent leurs conclusions puis faire une moyenne avec ces trois résultats.
	JF : Que pensez-vous de cette proposition?
	GO : En comité de travail, les questions ne sont pas nécessairement toutes faciles. Je vais suivre la décision du Comité.
Cette démarche a-t-elle déjà été réalisée pour un LET?	AS : Il n'y a pas eu beaucoup de nouveaux sites dans les dernières années au Québec. Le site de Baie-des-Chaleurs a réalisé une étude pour localiser son emplacement.
Cet exercice se déroulera-t-il ce soir?	JF : Non, c'est un exercice qui mérite de prendre suffisamment de temps.

M. Filion signale la présence de M. Lamontagne, représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Pour trancher la question de l'analyse de sensibilité sociale, il invite les participants à se prononcer en faveur d'une étude comparative, d'un exercice sur le seul site du TPI ou aucun exercice.

Question / Commentaire	Réponse
On fera l'exercice, mais sera-t-on écoutés? Je suis neutre.	
Ce serait pertinent de le faire pour le seul	

Question / Commentaire	Réponse
site du TPI.	
Si nous sommes considérés par l'étude d'impact, il serait pertinent de faire l'exercice pour le seul site du TPI.	
Je crois qu'on ne devrait rien faire.	
Nous referions un travail qui aurait déjà dû être fait et nous reviendrons en arrière. Vaut mieux investir notre énergie ailleurs et ne rien faire, puisque les dés sont déjà pipés.	
Nous devrions faire l'exercice pour le seul site d'Hébertville-Station.	
Nous devrions faire l'exercice pour le seul site d'Hébertville-Station, cela pourrait bonifier l'étude d'impact. Il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle offre de service, le mandat du Comité peut répondre à ce besoin.	
Étant donné là où nous sommes rendus dans le projet, je suis neutre.	
Il est pertinent de voir les points sur lesquels nous voulons avoir des réponses particulières. Nous devrions faire l'exercice pour le seul site d'Hébertville-Station.	
J'ai des réserves quant à la façon dont nous réussissons à tous nous entendre, particulièrement en ce qui concerne les élus et les riverains. Le Comité n'est pas représentatif de l'ensemble de la population. Je crois tout de même que l'exercice est pertinent pour le seul site du TPI.	
<p>Peu importe les démarches entreprises, nous aurions toujours la même réaction. Ce n'est pas tant la démarche que la réaction par rapport à la venue d'un site qui est problématique.</p> <p>L'exercice serait toutefois une valeur ajoutée à l'étude d'impact. Il comportera</p>	

Question / Commentaire	Réponse
évidemment ses biais. Ce ne sera pas une solution mathématique.	
L'exercice centré sur le site du TPI permettra d'insister plus sur les répercussions et les mesures d'atténuation. Je crois que cela serait pertinent.	
Nous nous intéresserons à ce qui irrite les gens qui habitent proche du site. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.	GO : Nous ferons donc l'exercice pour le site du TPI.

M. Filion indique qu'une majorité de participants désirent faire l'exercice pour le site du TPI uniquement. Il demande toutefois aux personnes qui s'opposaient à cet exercice s'ils s'y prêteront tout de même de bonne foi. Leur réponse a été positive. M. Filion rappelle finalement que certains des participants ont indiqué qu'ils ne voulaient pas que cela soit considéré comme un cautionnement des décisions de la RMR. Le résultat qui découlera de l'exercice apportera des indications utiles pour l'étude d'impact.

M. Filion suggère qu'une rencontre ait lieu à la fin du mois de juin pour faire cet exercice.

9. Étude d'impact

M. Robert Comeau, de la firme AECOM, présente brièvement l'état d'avancement de l'étude d'impact. Il mentionne que la section sur la présentation du projet est avancée. La partie sur les intrants n'est toutefois pas terminée. Il profite de la rencontre pour présenter un résumé des volets portant sur les milieux biologique et humain ainsi que les activités d'inventaire prévues sur le site.

9.1 État de la situation par AECOM

Cette présentation est réalisée par M. Red Méthot. Elle est jointe en annexe 7.

9.2 Demande – collecte d'information

Ce point est traité à même la présentation précédente.

Question / Commentaire	Réponse
Qu'advierait-il si une héronnière était cartographiée?	Red Méthot (RM) : Cela pourrait avoir un impact.
En page 15, pourquoi seulement certains lacs ont-ils été choisis? Pourquoi celui à gauche du site n'a-t-il pas été choisi?	RM : Ce lac est connecté plus loin dans le bassin. Il est aussi plus difficile d'y accéder. En étudiant quelques-uns des lacs, nous pouvons déduire les espèces

Question / Commentaire	Réponse
	présentes dans l'ensemble de la zone d'étude.
Ce secteur est plus sensible pour les citoyens.	<p>RM : Ce pourrait être une possibilité. L'objectif est d'identifier les espèces dans le bassin. Nous avons fait ce choix principalement pour des raisons pratiques. Le choix n'est toutefois pas définitif. Il dépend de l'accès, du taux de succès et du potentiel de chaque secteur.</p> <p>Suivi à faire</p>
	<p>Nathalie Audet (NA) : À la MRC, notre ingénieur forestier connaît bien ce secteur. Nous pouvons valider l'information au niveau du peuplement forestier.</p> <p>Suivi à faire</p>
Qu'en est-il de l'inventaire du milieu humain?	RC : C'est un autre expert qui s'occupe du milieu humain.
Comment avez-vous adressé la question liée aux goélands?	<p>RM : Pour l'instant, la zone d'étude est un secteur forestier. Il n'y a pas de chance d'en voir à cet endroit. Les habitats potentiels sont déjà présents. Nous réaliserons une analyse, et non pas un inventaire.</p> <p>RC : La deuxième étape sera d'évaluer les impacts et les mesures d'atténuation nécessaires. Nous avons travaillé avec Waste Management et nous avons réalisé des travaux portant sur le goéland. Nous pouvons identifier les caractéristiques des ouvrages recherchés par les goélands. En regardant les propositions sur la gestion du site, nous amenons certains éléments d'atténuation pour réduire les probabilités d'avoir des goélands sur le site.</p> <p>Y a-t-il d'autres questions sur ce qui a été présenté?</p>
	JF : À partir de quel moment ferez-vous

Question / Commentaire	Réponse
	des recherches sur le site? RC : À partir du lundi prochain 6 juin.

M. Filion souligne que les gens concernés par les études sur le terrain seront avisés par la RMR.

ACTIONS DE SUIVI :

4. Évaluer la possibilité d'inclure, dans l'inventaire du milieu biologique, les lacs les plus sensibles pour les citoyens.
5. Au besoin, consulter l'ingénieur forestier de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour l'étude du peuplement forestier du TPI.
6. Contacter les citoyens concernés avant la prise de données sur le terrain.

Question / Commentaire	Réponse
	NA : En ce qui concerne les gens présents et concernés, croyez-vous que les études sur le terrain poseront problème la semaine prochaine?
Non, il n'y a pas de problème.	

9.1 Processus d'évaluation par le CLI

Ce point sera traité dans le cadre de la proposition des activités de communication.

10. Pause

M. Filion propose une courte pause d'une dizaine de minutes.

11. Proposition des activités de communication

M. Ouellet souligne que *Transfert Environnement* a présenté des concepts pour les activités de communication. Le conseil d'administration a demandé le dépôt d'un plan stratégique de communication que *Transfert Environnement* présentera la semaine prochaine. Si ce plan est accepté, M. Ouellet indique qu'il sera réalisé par la RMR.

Mme Audet propose que le plan soit envoyé par courriel aux membres pour la prochaine rencontre.

ACTIONS DE SUIVI :

7. Faire parvenir la proposition de plan de communication aux membres par courriel avant la prochaine rencontre du Comité.

M. Bourgeois présente la démarche proposée pour le suivi par le Comité de l'étude d'impact, démarche qui a déjà été utilisée dans le cadre d'autres dossiers. Elle permet au comité citoyen de participer à l'évaluation des impacts et à la définition des mesures d'atténuation. M. Bourgeois propose quatre rencontres ayant une thématique chacune. La démarche est calquée sur le contenu de l'étude d'impact. L'étude d'impact devrait être complétée autour du mois d'août. L'exercice pourrait être entrepris à partir de la mi-août. L'étude d'impact sera scindée en trois parties et il y aura une activité de rétroaction. Le document présentant la démarche de communication proposée par *Transfert Environnement* est en annexe 8.

Les experts, selon M. Bourgeois, n'ont pas nécessairement une lecture aussi fine que les citoyens, qui connaissent vraiment le terrain. Une liste de questions sera envoyée aux experts et les réponses seront intégrées à l'étude d'impact. M. Bourgeois souhaite que le Comité puisse ainsi jeter un regard critique sur le contenu de l'étude d'impact avant de se prêter à un processus d'information publique élargi.

M. Filion s'adresse aux membres afin de savoir ce qu'ils pensent de cette proposition.

Question / Commentaire	Réponse
<p>Dans le temps, à quoi cela correspond-il?</p>	<p>CB : L'étude d'impact est en cours de rédaction présentement. Il faudra attendre que la version préliminaire soit complétée. Nous visions le mois d'août pour amorcer l'exercice avec le Comité puisque le consultant AECOM prévoyait terminer l'étude à la mi-juillet. Nous pourrions ainsi obtenir des résultats dès septembre.</p> <p>Ce n'est pas essentiel d'attendre le dépôt préliminaire de l'étude d'impact. L'important est que les commentaires des citoyens se retrouvent dans la version</p>

Question / Commentaire	Réponse
	finale de l'étude.
	AS : La version finale de l'étude d'impact correspond à la version préliminaire à laquelle on ajoute les réponses aux questions du ministère.
	CB : Nous y ajouterons aussi les questions des citoyens.
	RC : Quelle sera la forme de ce que l'on planifiera?
	CB : Nous travaillons avec la firme AECOM dans un projet à Drummondville et c'est de cette façon que nous avons procédé. La version préliminaire a été déposée et nous y avons ajouté un document lors du dépôt de la version finale.
	<p>JF : Quel est l'échéancier envisagé?</p> <p>CB : J'avais pensé entamer l'exercice à partir du 16 et du 17 août. M. Comeau est en vacances du 20 au 27 août. Nous pourrions passer les deux premiers points et faire la seconde rencontre le 28 ou le 29 août. La validation des résultats pourrait être réalisée au cours des deux premières semaines de septembre.</p>
	GO : Le Comité devra faire une recommandation au conseil d'administration de la RMR.
	<p>CB : La proposition a été réalisée en fonction de la demande formulée précédemment par le Comité.</p> <p>GO : Cela ne figure pas dans l'appel d'offres du consultant.</p> <p>AS : Cela pourrait-il se faire en une journée complète?</p>
	CB : Le document aura plus de 200 pages. Les participants devront se l'approprier. Il faudra passer à travers le

Question / Commentaire	Réponse
	contenu. Nous pourrions faire une journée entière pour traiter de l'ensemble des impacts.
Cela se réalisera difficilement en moins de deux rencontres. Il faudra recevoir les documents au moins une semaine à l'avance, afin de nous permettre d'en prendre connaissance.	CB : Cela répond-il à la demande du Comité? JF : Les dates devront être précisées.
Cela sera lourd. Il faudra l'assimiler. Il ne s'agit pas seulement d'une question de présentation. Le fait que cela représente quatre rencontres est ardu. Peut-être qu'un après-midi et une soirée serait plus facile pour les participants.	
Il serait souhaitable que l'on recommande fortement cette démarche à la RMR. C'est sur cet élément que nous pouvons agir présentement.	Suivi à faire

ACTIONS DE SUIVI :

8. Entamer un processus d'examen du contenu de l'étude d'impact avec le Comité.

12. Période de questions et d'échanges sur l'historique du site de Larouche – M. Martin Lamontagne - MDDEP

M. Fillion remercie M. Martin Lamontagne, représentant du MDDEP, pour sa présence et sa patience. Il l'invite à prendre la parole.

M. Lamontagne mentionne qu'il est ingénieur et qu'il travaille au sein du MDDEP depuis 1994. Le dossier de Larouche fait partie des premiers dossiers sur lesquels il a travaillé au sein de ce ministère.

Il note plusieurs éléments à retenir pour bien mettre en situation l'histoire de ce dossier. Le 8 avril 1994, le site de Larouche a été acheté par l'entreprise Service Sanitaire Cintec. Une compagnie sœur avait un centre de traitement et de décontamination de transformateurs contenant des BPC. Cette entreprise avait déjà un pied à terre dans la région. Elle avait aussi reçu l'ordonnance de fermer le site d'enfouissement de



Laterrière. Le site ferme en 1994, et aucune solution ne se présente. La MRC se préparait alors à lancer un appel d'offres. La compagnie Cintec monte alors un projet pour répondre à un éventuel appel d'offres. Le projet consiste en l'aménagement d'un lieu d'enfouissement à Larouche, à l'intersection de la route du Lac et du chemin Dorval. Ce projet prévoyait l'enfouissement de 6,8 millions de tonnes de déchets, réparti entre neuf cellules. Il tenait compte de l'intégration au paysage. Une route d'accès partiellement dédiée était proposée par le promoteur. Une partie du chemin des Ruisseaux aurait été asphaltée et une route dédiée aurait été construite sur une distance de 4,5 kilomètres. Cette route était une condition obligatoire pour ouvrir le site et recevoir le premier sac de déchets.

L'étude d'impact a été jugée recevable à l'automne 1995 et le BAPE a tenu des audiences publiques à la fin janvier 1996. Un référendum municipal réalisé en 1994 avait démontré que 90 % de la population était favorable au projet. Le rapport du BAPE a été déposé en juin 1996. Il comportait de nombreuses recommandations :

- La mise en place d'un comité de vigilance
- La construction d'une route d'accès dédiée
- La mise en place d'un comité de surveillance au club de ski de fond
- L'entretien et le reboisement d'une zone tampon boisée de 700 mètres autour du site
- La mise en place d'un système de contrôle des odeurs
- L'élaboration d'un programme de caractérisation du biogaz à l'aide de piézomètres et le brûlage des biogaz
- La recherche de solution contre la pollution fécale par les goélands
- Le suivi de la qualité des plans d'eau
- La présence à proximité de carrières-sablières

Le 17 mai 1997, le décret d'autorisation pour ce projet a été adopté avec 30 conditions, qui incluaient beaucoup de normes d'aménagement, dont :

- La révision des conditions du décret 25 ans plus tard
- La mise en place d'une fiducie post-fermeture
- La desserte prioritaire du territoire de la MRC du Fjord, les autres MRC pouvant être desservies à condition de respecter les orientations de la ville de Larouche et de la MRC du Fjord

En juin 1997, Services sanitaires Cintec est achetée par Services environnementaux. Deux décrets sont émis le même jour, l'un à Larouche, et l'autre à Chicoutimi. Services environnementaux détient alors les deux décrets. L'entreprise Cintec n'avait pas acquis les terrains, mais avait négocié auprès du propriétaire privé qui les détenait, Fernand Gilbert. Ce dernier s'est associé à Services environnementaux pour fonder l'entreprise

Parc environnemental ES.

En 2001, un lieu d'enfouissement de sols contaminés a été ouvert sur le site. Il utilise l'une des 9 cellules prévues initialement. Ce projet n'a pas été soumis à la procédure du BAPE et a obtenu un certificat d'autorisation en 2002 permettant de recevoir 2 millions de tonnes de sols contaminés.

C'est M. Fernand Gilbert qui a construit le site, qui appartient maintenant au groupe Transforce. Ce groupe détient à la fois le site et le décret.

La construction du lieu d'enfouissement sanitaire n'a jamais eu lieu. Le projet est toujours autorisé et le décret est toujours en vigueur. Pour obtenir le certificat d'autorisation nécessaire, il faudrait déposer des plans et devis au MDDEP. Cette étape n'a jamais été réalisée puisque l'entreprise n'a jamais obtenu le contrat. Puisque le site de Chicoutimi ne fermera qu'en 2018 et qu'il appartient aussi à Transforce, il n'y a pas d'intérêt pour l'entreprise d'ouvrir le site. Le lieu d'enfouissement des sols contaminés est un dossier tout à fait indépendant de celui du site d'enfouissement de déchets.

Question / Commentaire	Réponse
	GO : Comment la population a-t-elle réagi à ce projet à Larouche?
	Martin Lamontagne (ML) : Pour le projet d'enfouissement de sols contaminés, il n'y a pas eu d'opposition. Le certificat d'autorisation a été émis sans que le projet ne soit soumis à la procédure du BAPE. Un certificat de conformité a aussi été émis par la municipalité. Des ententes ont été conclues avec la municipalité au niveau du transport.
Étant donné que le décret est toujours actif, si une demande est adressée, une série d'études sera-t-elle redemandée? La procédure serait-elle aussi lourde que dans le cas d'un nouveau site?	ML : Cela dépend de l'origine des matières résiduelles. Si ces matières ne proviennent pas de la MRC du Fjord, des études pourront être exigées. De plus, il y aura beaucoup de réaménagement à faire pour passer d'un LES à un LET. Par contre, les règlements en 1997 étaient déjà très similaires au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, présentement en

Question / Commentaire	Réponse
	vigueur.
<p>J'ai peine à croire que le décret soit toujours valide, puisqu'une partie du site a été utilisée pour l'enfouissement de sols contaminés.</p>	<p>ML : Cela n'est pas considéré comme une violation du décret. Le site sera simplement plus petit puisqu'une cellule a déjà été utilisée. Le promoteur n'a jamais déposé les plans et devis, il y aura donc des ajustements à faire. Le fait que le site serait moins grand ne nécessitera pas l'émission d'un nouveau décret, contrairement à si on l'avait plutôt agrandi.</p> <p>La réglementation de l'époque était considérée désuète. Les décrets incluaient donc plus de mesures pour protéger l'environnement.</p>
<p>L'absence d'exploitation retire-t-elle les droits du décret lors de la période de révision, 25 ans plus tard?</p>	<p>ML : Non.</p>
<p>À quelle distance ce site est-il situé de la rivière Saguenay?</p>	<p>ML : 1,5 kilomètre.</p>
	<p>CB : Ainsi, aucune étude d'impact n'est nécessaire et le projet ne serait pas soumis au BAPE si les matières proviennent de la MRC du Fjord. Dans le cas contraire, une étude serait nécessaire.</p>
	<p>GO : Il est aussi possible que le PGMR n'autorise pas l'importation de matières résiduelles. Ce site n'est pas considéré comme un endroit stratégique pour la MRC du Fjord.</p> <p>ML : La MRC avait fait des recherches de site interminables. Le ministère faisait sans cesse évoluer son projet de règlement. Cela a engendré beaucoup de coûts.</p> <p>Un site d'enfouissement devient un gisement gazier après 30 ans. Cela représente un important potentiel économique.</p>



Question / Commentaire	Réponse
Avec la gestion des putrescibles, le potentiel gazier des sites d'enfouissement diminuera considérablement.	ML : Il y aura toujours un gisement gazier, qui diminuera dans le temps.

M. Filion remercie M. Lamontagne pour sa présentation.

13. Étude économique

M. Ouellet indique qu'il a rencontré M. Morin et qu'ils se sont entendus sur les grands principes de la démarche visant à accorder un mandat pour effectuer l'étude économique. Une firme a été sélectionnée et réalise présentement des vérifications pour s'assurer de sa neutralité vis-à-vis de la RMR. Un mandat sera rédigé et une rencontre sera organisée avec M. Fortin et M. Morin.

M. Morin indique que cette démarche pourrait être assez rapide.

ACTIONS DE SUIVI :

9. Réunir le sous-comité lié à l'étude économique et entamer les démarches de l'étude comparative.

14. Varia

M. Bourgeois propose que le Comité produise un communiqué de presse sur sa visite du LET de l'Ascension. Ce communiqué relaterait la visite et les activités en cours.

Le Comité appuie la proposition.

15. Calendrier des travaux à venir

M. Filion indique que la prochaine rencontre inclura un suivi sur le plan de communication, l'évaluation économique et l'étude de sensibilité sociale.

Question / Commentaire	Réponse
J'aimerais visiter le site envisagé pour le projet de LET. Je crois que ce serait pertinent pour ceux qui ne le connaissent pas.	GO : Un expert pourrait faire des visites guidées. Nous allons voir ce que nous pouvons faire à ce sujet. Suivi à faire

16. Date de la prochaine rencontre

M. Filion propose la date du 28 juin 2011, à 19 h 00 à Hébertville-Station. Le Comité appuie la proposition.



17. Fin de la rencontre

La rencontre se termine à 21h57

Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

Synthèse des actions de suivi

Sixième rencontre de travail – 1^{er} juin 2011

1. Tenir, au cours de la semaine du 6 juin 2011, une rencontre avec les personnes concernées par la prise de photos pour les points de vue.
2. Indiquer, sur le site internet de la RMR, que des corrections seront apportées au document sur les coupes des points de vue.
3. Évaluer toutes les possibilités détenant un potentiel intéressant pour le choix du chemin d'accès au site. Justifier ce choix dans l'étude d'impact.
4. Évaluer la possibilité d'inclure, dans l'inventaire du milieu biologique, les lacs les plus sensibles pour les citoyens.
5. Au besoin, consulter l'ingénieur forestier de la MRC Lac-Saint-Jean-Est pour l'étude du peuplement forestier du TPI.
6. Contacter les citoyens concernés avant la prise de données sur les terrains.
7. Faire parvenir la proposition de plan de communication aux membres par courriel avant la prochaine rencontre du Comité.
8. Entamer un processus d'examen du contenu de l'étude d'impact avec le Comité.
9. Réunir le sous-comité lié à l'étude économique et entamer les démarches de l'étude comparative.

LISTE DES PRÉSENCES

Sixième rencontre de travail – 1^{er} juin 2011

Catégorie	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Mme Joane Brideau – Hébertville-Station	X	
	M. Raymond Moreau – Hébertville-Station	X	
	M. Gilles Fortin – Saint-Bruno	X	
	M. Gaëtan Bergeron – Saint-Bruno		X
	M. Paul Morin – comité d'opposition au dépotoir d'Hébertville-Station	X	
Représentants des comités consultatifs d'urbanisme	M. Marc Lamontagne – Hébertville-Station	X	
	M. Michel Bergeron – Saint-Bruno	X	
Représentants du milieu municipal	Municipalité d'Hébertville-Station M. Michel Claveau	X	
	Municipalité de Saint-Bruno M. Marc-Antoine Fortin	X	
Représentants des groupes environnementaux	Société de Gestion Environnementale de Dolbeau-Mistassini Mme Anne-Marie Lemieux	X	
	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean Mme Monique Laberge	X	
Représentants des organismes socio-économiques	Société de développement de Saint-Bruno M. Claude Fortin	X	
Représentant du milieu agricole	UPA : M. Sylvain Boily	X	

SUBSTITUTS :

M. Léon Gagné, en remplacement M. Gaëtan Bergeron

SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC LAC-SAINT-JEANT-EST :

Mme Nathalie Audet, aménagiste

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN :

M. Denis Taillon, membre du comité technique
M. Guy Ouellet, directeur général

INVITÉS :

M. Martin Bergeron, maire de Hébertville
M. Robert Comeau, AECOM
M. Sylvain Daraïche, AECOM
M. Red Méthot, AECOM
M. André Simard, Genivar
M. Martin Lamontagne, MDDEP

TRANSFERT ENVIRONNEMENT :

M. Jean Fillion, animateur
M. Cédric Bourgeois, observateur
Mme Julie Malo-Sauvé, rapporteuse

6^e rencontre de travail du comité de liaison communautaire
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Mercredi 1^{er} juin 2011

Visite du lieu d'enfouissement technique de l'Ascension de N.S.

Rendez-vous et départ

13h00 : Stationnement - Hôtel de ville d'Hébertville-Station

13h15 : Stationnement - Hôtel de ville de Saint-Bruno

Aller-retour en autobus

17h00 à 17h45 – Souper (membres et observateurs du CLI)

De 17h45 à 21h00 – Rencontre de travail

Salle multifonctionnelle, Hôtel de ville de Saint-Bruno

Ordre du jour de la rencontre de travail

1. Mot d'accueil
2. Présentation des objectifs de la rencontre
3. Tour de table
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 20 avril
6. Présentation de M. Martin Bergeron, maire de Hébertville
7. Actions de suivi
8. Étude comparative quant à la localisation des sites privilégiés
 - 8.1. Présentation de l'offre de services déposée – M. André Simard - Genivar
9. Étude d'impact
 - 9.1. État de la situation – M. Robert Comeau - AECOM
 - 9.2. Demande - collecte d'information
 - 9.3. Processus d'évaluation par le CLI
10. Proposition des activités de communication
11. Pause – 10 minutes
12. Période de questions et d'échanges sur l'historique du site de Larouche – M. Martin Lamontagne - MDDEP
13. Étude économique
 - 13.1. Validation et bonification du mandat à être octroyé à une firme externe
14. Calendrier des travaux à venir
15. Varia
16. Date de la prochaine rencontre
17. Fin de la rencontre